

Compte rendu du conseil syndical

Séance du 04 novembre 2015

Étaient présents : Vuillermoz Marie-Laure, Ragot Maryvonne, Prillard Dominique, Dallavalle Martine, Perucchini Xavier, Boillot Laurent, Edme Philippe, Gaudin Blandine, Hugues Benoît, Lopez Fernand, Henry-Leloup Jacqueline

Étaient absents excusés : Marsoudet Sébastien, Faivre Sarah

Absents : Cart-Lamy Pascal, Moyse Nathalie

Secrétaire de séance : Prillard Dominique

Philippe Edme propose au conseil syndical que les réunions se déroulent aussi dans les communes du syndicat.

➤ Décisions modificatives budgétaires

- CLSH : augmentation de crédit chap.11 +1 600 € et chap. + 12 400 € en compensation diminution travaux construction 2313 – 2 000 € suite notamment à la réparation de la VMC, le syndicat est en attente d'une proposition d'un contrat de maintenance.
- Assainissement : augmentation de crédit 615 entretiens, réparations + 5 000 € et diminution 2315 travaux installations, outillages techniques de 5 000 € pour les réparations de la STEP suite au vandalisme par les campements illicites

➤ Indemnité secrétaire

Sur proposition du Président, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte de rémunérer Madame DETOUILLOJ Jocelyne pour les heures de secrétariat réalisées au cours de l'année 2015 pour le compte du syndicat Intercommunal du Pays de Quingey, soit au total 79.10 heures à l'indice brut 396 soit à 10.99 € brut de l'heure, soit 800 € net.

➤ Médiathèque

Présentation de 2 plaques : 1 pour l'Europe (obligatoire) qui sera située à l'intérieur du sas d'entrée sur la droite et une enseigne avec le nom de la médiathèque qui sera située à l'extérieur à droite de l'entrée. Accord du conseil syndical à l'unanimité pour une décision modificative du budget soit 600 € à prendre sur l'excédent de fonctionnement.

Présentation par Marie-Laure Vuillermoz du programme de l'inauguration du 21 novembre.
Au 20 octobre 251 nouvelles inscriptions et 428 lecteurs actifs.

➤ Loi NOTRE

Suite à la proposition de schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs concernant la fusion du syndicat intercommunal du pays de Quingey avec le syndicat intercommunal à vocation multiple de Charancey, le syndicat ne voit aucun intérêt à cette fusion :

- Bien que nos deux syndicats soient voisins géographiquement et que plusieurs compétences sont communes, le fonctionnement d'un syndicat plus important n'apportera aucun avantage en terme de moyens supplémentaires (pas de fiscalité propre), mais compliquerait la prise de décision, sans oublier des situations financières différentes compte tenu de choix d'investissements passés
- D'autre part, nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les futures compétences exercées par la nouvelle entité territoriale (fusion des communautés de communes). Il est probable que plusieurs compétences des syndicats actuels soient reprises par la nouvelle communauté de communes ; ce que nous souhaitons pour une nouvelle égalité de service sur le territoire. Les élus se demandent quel intérêt a-t-on à fusionner avec un autre syndicat, sachant que cette fusion sera annulée par la prise de compétences de la nouvelle communauté de communes dans 2 ou 3 ans.

Par conséquent, le syndicat à l'unanimité des membres présents, se prononce contre cette fusion.

➤ **Recyclage boue STEP**

Présentation par Xavier Perucchini de la proposition de la chambre d'agriculture pour l'épandage des boues de la station d'épuration.

Proposition d'effectuer les analyses dans un premier temps soit environ 2 500 € HT

➤ **Questions diverses**

- A l'unanimité des membres présents, le comité syndical :
décide l'augmentation du tarif de la fourniture d'eau au Syndicat de la Chassagne de 6 centimes par m³
soit un tarif de 0.23 € HT /m³ à compter de l'année 2016
autorise le président à signer un avenant n°2 à la convention du 11 novembre 2004 et tout document nécessaire
- Suite au sinistre par les Francas du Doubs du 19 mars 2015 occasionnant le remplacement d'un double vitrage à l'école maternelle, le conseil syndical autorise le président à encaisser le chèque de 357.60 € (montant de la facture) par les Francas du Doubs.
- Devis pour la taille et abattage d'arbres au groupe scolaire soit 1 154.70 € TTC